



AVIS est par la présente donné que le conseil municipal statuera sur des demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **17 octobre 2023** à la salle du conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 19 h 30. Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DEMANDE N° 23-13 : 500, boulevard Saint-Joseph – Zone C-208**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- l'aménagement de trois terrasses en paliers au rez-de-jardin, empiétant de plus de 2,5 mètres dans la marge fixe et fixe sur rue secondaire minimale prescrite, soit implantées à 2,5 mètres plutôt que 3,5 mètres de la limite avant (ou avant secondaire) du site, tel que prévu à l'article 4.3.4.4.1 du *Règlement de zonage 1101*;
- l'aménagement d'une terrasse en paliers à la droite du bâtiment à 2,5 mètres de la limite latérale droite, ne respectant pas la marge minimale prescrite de 6 mètres prévue à la grille des usages et des normes de la zone C-208, selon l'article 4.3.4.3 du *Règlement de zonage 1101*;
- un escalier extérieur menant au sous-sol et desservant une issue requise du garage souterrain, situé à 1,5 mètre de la ligne du lot en marge fixe sur rue secondaire, alors que sa présence n'est pas autorisée, selon les dispositions de l'article 4.3.3.2 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 6 367 244 du Cadastre du Québec.

**DEMANDE N° 23-14 : 1900, rue Raymond-Blais – Zone C-151**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- l'installation de quatre enseignes sur le site, soit deux enseignes murales et deux enseignes détachées plutôt que trois, soit une enseigne sur mur et deux enseignes détachées (ou l'inverse), tel que prévu au tableau 8.1 de l'article 8.6.1.6 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 429 407 du Cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 28 septembre 2023.

Nathalie Deschesnes, avocate  
Greffière